



CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales



Renée Zauberman
zauberman@cesdip.fr



CESDIP

Immeuble Edison
43 boulevard Vauban
F-78280 Guyancourt

T. +33 (0) 1 34 52 17 15

F. +33 (0) 1 34 52 17 17

www.cesdip.fr

L'évolution des délinquances et de leur prise en charge pénale

communication au 4^{ème} congrès de l'association française de sociologie

Table ronde sur *Questions de sécurité*, Grenoble, 8 juillet 2011.



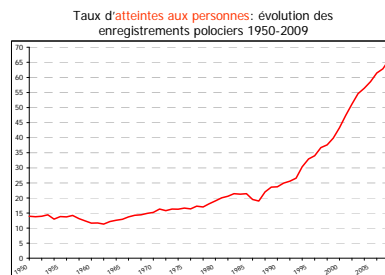
Pour cette table ronde, j'ai été chargée par les organisateurs de faire un point des connaissances sur la délinquance ordinaire contre les biens et les personnes, puis sur quelques données pénales, pour montrer comment les institutions publiques gèrent – ou ne gèrent pas – la délinquance.

Pour ce qui est des connaissances sur la délinquance, je vais m'appuyer beaucoup sur des indicateurs construits par la **recherche** parce que les données officielles, par exemple les statistiques policières, les plus utilisées aujourd'hui, souffrent d'un défaut constitutionnel : produits par les institutions, ils ignorent toute la partie de la délinquance qui pour toute une série de raisons, n'est pas parvenue à la connaissance de ces institutions. L'instrument de mesure alternatif le plus utilisé est l'enquête dite de 'victimation' *victimisation survey* chez les anglo-saxons et c'est à l'aide de cet outil que depuis le milieu des années 1980 et surtout 1990 on a pu mesurer en France le niveau de certaines délinquances.

Les violences

Pour commencer, la violence, puisque, depuis plus de trente ans maintenant, en France, c'est sur elle que se concentre le débat public sur le crime.

Comme cependant, nous ne disposons des enquêtes en population générale depuis seulement le milieu des années 1980, commençons par regarder comment se présentent les atteintes aux personnes dans les statistiques policières :



Entre 1950 et 2009 presque une multiplication par 5 – des crimes et délits contre les personnes enregistrés par la police et la gendarmerie. Mais vous voyez que cet accroissement est lent pendant les trois premières décennies ; il ne s'accélère qu'à partir de la fin des années 1980, plus encore dans les années '90.

Comme toujours avec les données de délinquance enregistrée, trois interprétations possible de cette évolution

- plus grande propension des institutions à l'enregistrement
- ou une plus forte disposition des victimes à déposer plainte,
- ou tout simplement un accroissement des agressions ?
- avec même une 4^{ème} possibilité, un mix, des trois, dans des proportions inconnues

Pour s'en faire une idée, on va se servir des enquêtes de victimation, qui consistent à demander aux enquêtés d'un échantillon de population s'ils ont été, au cours d'une période donnée, victime de ceci ou de cela. En pratique, ces enquêtes couvrent, le plus souvent, la délinquance banale contre les biens et les personnes, homicides exclus évidemment. Mais avant ça, s'il faut prendre la violence au sérieux, on va rapidement regarder l'homicide, avec d'autres données...

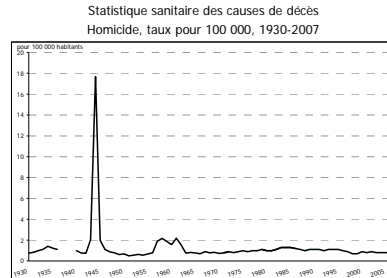
1. L'homicide

La donnée de plus long terme dont on dispose est la statistique sanitaire des causes de décès qui va de 1930 à 2008 et dont voici la courbe : deux accidents notables dans cette courbe :

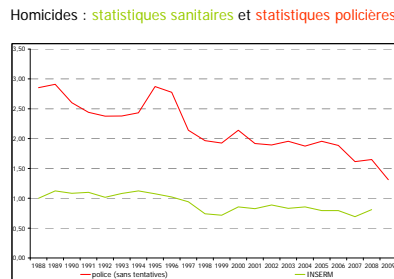
- une pointe liée au conflit mondial

- et un autre à-coup, de bien moindre ampleur, autour de 1960, au moment des troubles liés à la liquidation de la guerre d'Algérie.

Depuis, des ordres de grandeur autour de 1 pour 100 000 \pm 30%. La violence létale ne semble donc pas en cause dans l'alarme à la violence du dernier tiers de siècle (je rappelle qu'à côté de ces taux, l'Afrique du Sud ou la Colombie sont à plus de 60 homicides pour 100 000).

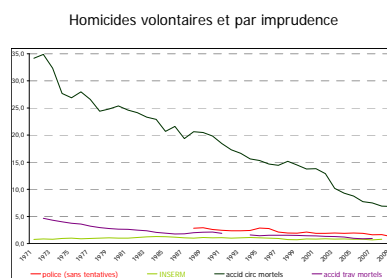


Il est vrai que les statistiques policières se situent dans des ordres de grandeur qui sont actuellement du double, comme on le voit sur cette nouvelle figure (1,6 contre 0,8 pour 100 000 hab) ;



il n'est pas impossible, en effet, que la statistique des causes de décès sous-estime quelque peu les homicides en classant indûment un certain nombre de décès dans les causes indéterminées ou dans les suicides. Mais finalement, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a consensus pour dire que l'homicide volontaire n'augmente pas.

Un autre rappel rapide sur la délinquance d'imprudence en matière de circulation routière notamment : la figure suivante le montre, sur laquelle figurent, en plus des statistiques d'homicide volontaire (police en rouge et Inserm en vert), les données sur les accidents mortels de circulation et du travail, les courbes noire et violette.

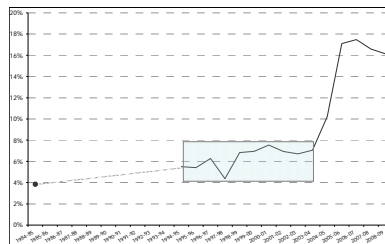


Ces derniers se situent dans les mêmes ordres de grandeurs que les homicides volontaires, mais vous voyez en revanche que l'ordre de grandeur des homicides routiers, ont commencé par se situer très au dessus, bien qu'on puisse observer leur décroissance constante au cours des 4 décennies de ce graphique.

2. Les violences non mortelles

Si pour le reste des agressions, on revient aux enquêtes de victimation, je vais m'en servir pour examiner le niveau et l'évolution des violences selon les enquêtes nationales de victimation :

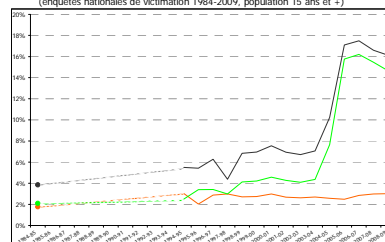
Toutes violences: évolution des taux de prévalence
(enquêtes nationales de victimation 1984-2009, population 15 ans et +)



- au milieu des années 1980, 3,8 % des 15 ans et plus répondent en avoir été victimes au moins une fois cours des vingt-quatre mois écoulés.
- ▶ à partir du milieu des années 1990, on a des prévalences sur deux ans évoluant entre 5,5% et 7,5%. avec ensuite une stabilisation autour de 7%, ce qui était tout de même un changement de niveau par rapport au point de départ. C'est alors qu'intervient cette considérable poussée à partir de 2004-05 qui est très vraisemblablement due à diverses modifications du questionnaire qui ont autorisé les enquêtés à mentionner davantage de violences, notamment verbales.

Cette hypothèse se vérifie si l'on examine séparément violences physiques et violences sans contact physique :

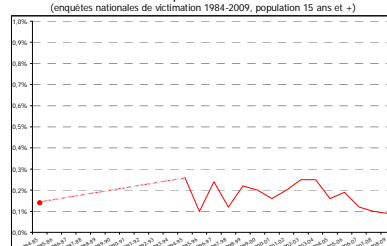
Toutes violences, violences physiques, violences sans contact:
évolution des taux de prévalence
(enquêtes nationales de victimation 1984-2009, population 15 ans et +)



Vous voyez tout de suite sur ce graphique que ce qui donne sa forme à la courbe d'ensemble des violences est celle des **violences sans contact**, la verte ; les violences physiques (la courbe rouge), elles, après une croissance entre le milieu des années '80 et le milieu des années '90, prennent une allure beaucoup plus étale avec des taux de prévalences qui s'équilibrent autour de 2,5 % sur deux ans. Quand on parle d'augmentation de la violence, c'est éventuellement à ces violences verbales que l'on peut se référer, en tous cas pas clairement aux violences physiques...

Ceci dit, dans les **violences physiques** elles-mêmes, il y en a de plus ou moins graves : et si on regarde quelle est **l'évolution des plus sérieuses**, celles qui correspondent au moins à la vieille définition du délit de coups et blessures volontaires, c'est-à-dire qu'elles ont entraîné une incapacité totale de travail d'au moins 8 jours :

Violences physiques caractérisées : évolution des taux de prévalence
(enquêtes nationales de victimation 1984-2009, population 15 ans et +)



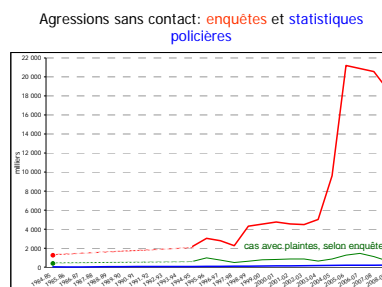
▶ Première remarque au sujet de ce graphique : l'échelle des taux de prévalence des graphiques précédents se poussait du col jusqu'à des quasi 20 %, mais ici, pour rendre la courbe visible, j'ai dû la réduire à un maximum de 1 % ; et encore la courbe n'occupe-t-elle que la partie très

inférieure de ce pourcent : au maximum 1/4 de pourcent de la population française de 15 et plus a été victime, sur deux ans, d'une violence un peu sérieuse, proportion que l'on voit d'ailleurs se réduire dans les années les plus récentes... D'où vient alors ce discours récurrent et généralisant sur la montée de la violence ?

Plusieurs éléments de réponse à cette question :

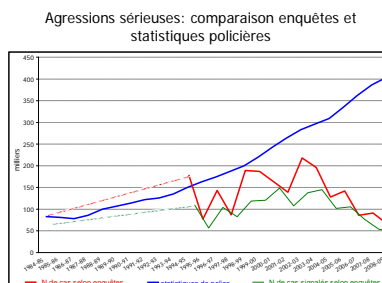
- **du côté des violences les moins graves**, telles qu'on les saisit dans les enquêtes auprès de la population, d'abord : on a vu que l'élargissement du périmètre des victimes de violences, est essentiellement dû aux violences sans contact physique, par exemple des menaces, des injures et qu'une explication de cette poussée était les modifications du questionnaire d'enquête qui a plus clairement offert aux enquêtés la possibilité de les mentionner, amenant ainsi cet indicateur à changer totalement d'ordre de grandeur.

Ce n'est pas à dire qu'il soit plus faux qu'avant et d'ailleurs, en raison de leur masse, on aurait tort de négliger ces violences : surtout en cas de répétition, elles peuvent constituer un irritant notable. Ce sont souvent des incidents, par leur teneur, paraissent difficile à rapporter à la police, et d'ailleurs, ils le sont fort peu, comme vous le voyez avec la courbe verte sur cette figure... Par contre, il peut fournir la matière des réponses à l'interviewer d'une société de sondages qui s'intéresse explicitement à votre sentiment de sécurité...



Les victimes qui les mentionnent dans les enquêtes sont-elles plus souvent atteintes ou font-elles preuve d'une susceptibilité croissante ? Difficile de trancher. Dans une hypothèse comme dans l'autre, on peut au moins dire que la remarquable croissance des mentions de ce type de violence témoigne d'une rugosité accrue des relations sociales qui peut fournir un argument dans le débat sur la montée de la violence.

- **deuxième élément de réponse, du côté des violences les plus sérieuses**, telles qu'elles apparaissent dans les données officielles de police, ensuite : en effet, la statistique policière de ces délits de violences sérieuses montre une courbe très croissante. Regardez :



► je fais entrer maintenant la courbe des résultats d'enquête et ô surprise, que voit-on, contre toute attente ? Les enregistrements policiers, à partir de 1995-1996, passent au dessus des données d'enquêtes ! Or, si on a cru devoir inventer les enquêtes auprès de la population pour avoir des informations sur la délinquance, c'est bien sur la base de

l'hypothèse que les statistiques enregistrent moins de faits que ceux qui se produisent en réalité ! Comment peuvent-elles en enregistrer plus ?

L'explication est la suivante : avant 1981, les coups et blessures volontaires étaient des délits s'ils avaient causé une incapacité de travail d'au moins 8 jours ; si ce n'était pas le cas, il s'agissait de contraventions ; il y avait cependant un certain nombre de circonstance aggravantes qui pouvaient faire de ces violences contraventionnelles des délits : la préméditation, le guet-apens, l'usage ou la menace d'une arme (art. 311 *pen.*), les coups sur ascendants ou sur enfants de moins de quinze ans (art. 312 *pen.*) ;

Or, depuis 1981 mais surtout depuis le milieu des années 1990, le législateur est intervenu une quinzaine de fois pour élargir les champ des CBV délictuels en y faisant entrer beaucoup de comportements dont la violence n'est pas physique. Souvent les réformes législatives ont peu de répercussion statistique mais au cas d'espèce, elles ont fait gonfler cette catégorie statistique de coups et blessures volontaires, qui était auparavant assez modeste. Et quand le discours des institutions s'appuie sur ces seules données pour évaluer l'ampleur de cette délinquance, il ne peut en effet que s'effrayer de sa croissance... alors que l'examen d'une donnée alternative, ici représentée par cette courbe rouge, la relativiserait beaucoup, voire la contredirait...

3. Les vols violents

Un mot rapide pour dire que les vols avec violence ne sont pas étudiés depuis assez longtemps pour qu'on puisse se prononcer sur leur évolution, mais que dans les enquêtes où ils existent, notamment les enquêtes en IdF, ils représentent entre la moitié et les deux-tiers des cas de victimations violentes

4. Les agressions sexuelles

Trop tôt pour une sérialisation, mais voici les ordres de grandeur

	n	Prévalence
Île-de-France 1999-2000	47	0,60 [0,43-0,77]
Île-de-France 2001-2002	52	0,66 [0,48-0,84]
Île-de-France 2003-2004	37	0,47 [0,32-0,62]
Île-de-France 2005-2006	39	0,44 [0,31-0,57]
Île-de-France 2007-2008	47	0,60 [0,43-0,77]
Aubervilliers 2003-2004	2	0,27 [0,00-0,64]
Aulnay-sous-Bois 2003-2004	6	0,50 [0,10-0,90]
Gonesse 2003-2004	5	0,64 [0,08-1,20]
Saint-Denis 2003-2004	10	0,87 [0,33-1,41]
Grand Lyon 2003-2004	27	0,88 [0,57-1,19]
EVS 2005-2006 « ensemble large »	253	3,14 [2,75-3,53]
CVS 2005-2006 « ensemble large »	746	6,11 [5,66-6,56]
CVS 2006-2007 « ensemble large »	710	6,03 [5,58-6,48]
CVS 2007-2008 « ensemble large »	733	6,04 [5,58-6,50]
CVS 2008-2009 « ensemble large »	669	6,12 [5,64-6,60]
EVS 2005-2006 ensemble restreint	32	0,32 [0,19-0,45]
CVS 2005-2006 ensemble restreint	171	1,34 [1,12-1,56]
CVS 2006-2007 ensemble restreint	134	1,11 [0,91-1,31]
CVS 2007-2008 ensemble restreint	133	0,98 [0,79-1,17]
CVS 2008-2009 ensemble restreint	144	1,14 [0,93-1,35]

N.B. 18-59 ans, inclut les agressions sexuelles par proche ; l'ensemble large comprend exhibitions et gestes déplacés

5. Les violences par un proche

Trop tôt pour une sérialisation, mais voici les ordres de grandeur

	n	Prévalence
Île-de-France 1999-2000	67	0,85 [0,65-1,05]
Île-de-France 2001-2002	68	0,86 [0,66-1,06]
Île-de-France 2003-2004	84	1,06 [0,83-1,29]
Île-de-France 2005-2006	102	0,85 [0,67-1,03]
Île-de-France 2007-2008	85	1,09 [0,86-1,32]
Aubervilliers 2003-2004	13	1,74 [0,80-2,68]
Aulnay-sous-Bois 2003-2004	16	1,32 [0,68-1,96]
Gonesse 2003-2004	8	1,02 [0,32-1,72]
Saint-Denis 2003-2004	12	1,04 [0,45-1,63]
Grand Lyon 2003-2004	34	0,83 [0,53-1,13]
CVS 2005-2006	247	2,30 [2,02-2,58]
CVS 2006-2007	227	2,25 [1,97-2,53]
CVS 2007-2008	256	2,41 [2,12-2,70]
CVS 2008-2009	221	2,29 [1,99-2,59]

6. Jeunes et violences

Un sort particulier, au chapitre des violences mérite d'être fait à la question de l'implication des jeunes dans la violence. En effet,

- le débat sur la violence pointe particulièrement les jeunes, notamment depuis les émeutes urbaines des années 1980
- et cela alors qu'en vérité, on a très peu de données solides sur les ordres de grandeur et les évolutions de la violence commise par les jeunes : on s'appuie le plus souvent sur des données policières, plus précisément l'évolution de la part des mineurs de 18 ans parmi les personnes que les policiers ou gendarmes identifient comme suspects.

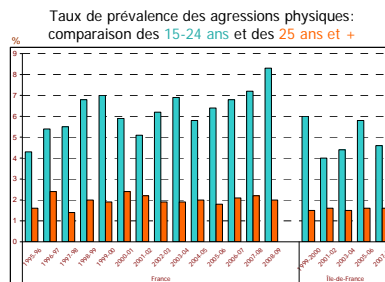
Quelles sont les limites de ces données ?

- en ordre de grandeur
 - elles laissent de côté une part importante de la jeunesse, les jeunes adultes, entre 18 et 24 ans
 - elles ignorent toute la partie de la délinquance violente qui ne leur a pas été signalée et en la matière, pour la petite minorité d'agressions caractérisées
 - quand bien même il y a eu renvoi, avec un taux d'élucidation faible pour les petites violences et pour les vols violents, on ne peut pas savoir si les auteurs sont majeurs ou mineurs.
- en tendance :
 - même problème de l'activité législative qui a créé de nouvelles incriminations, notamment en matière de délinquance juvénile
 - les mécanismes de renvoi aux institutions pénales semblent s'être intensifiés depuis le début de la décennie 1990 de la part de milieux, comme l'école ou le travail social, qui auparavant traitaient leurs problèmes en interne, et leur recours au pénal a été vivement encouragé par les autorités.
 - les services policiers ont accru leurs transmissions à la justice (ce qui suppose de les enregistrer par procès-verbal et donc de les faire figurer en statistique) sous la pression de la politique de *tolérance zéro* qui pousse à chercher à tout prix une réponse pénale : elle a poussé les parquets à exiger des services de police qu'ils leur transmettent beaucoup d'affaires de mineurs jusqu'alors traitées de manière informelle ;

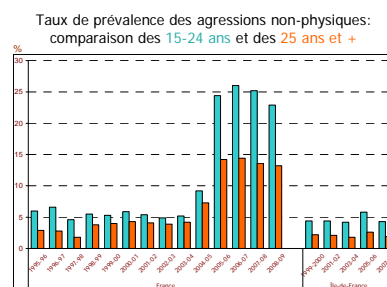
Tous ces mécanismes contribuent à l'augmentation de la part des mineurs parmi les mis en cause relevés dans les statistiques de police quand bien même leur délinquance n'aurait pas augmenté.

C'est pourquoi je vous propose de jeter un coup d'œil sur la relation entre jeunes et violence

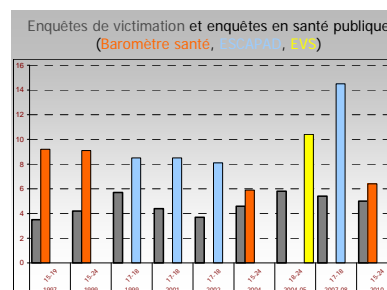
par l'autre côté de la médaille, les jeunes victimes de violences... Toutes les enquêtes de victimation disponibles en France, nationales ou régionales s'accordent à pointer une survictimation violente des jeunes, entendues comme les personnes âgées de 15 à 24 ans, qu'il s'agisse de violences physiques



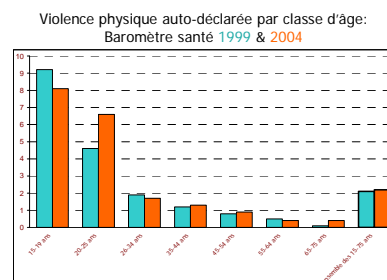
ou de violences non physiques :



Pire encore, il n'est pas sûr que les enquêtes de victimation informent complètement sur la violence physique subie par les jeunes ; plusieurs enquêtes en santé publique, menées entre 1997 et 2010 (le Baromètre Santé de l'INPES, ESCAPAD menée lors des journées de préparation à la Défense, l'enquête *Événements de vie et santé*) suggèrent qu'elle serait plus importante encore :



On dispose également, dans les Baromètre santé d'une question sur la **violence commise**, malheureusement pas très récente ; néanmoins, sur cette face-là du rapport à la violence, les moins de 25 ans se distinguent également clairement des plus âgés. ► Vous voyez ici qu'après la barre des 25 ans, la violence physique que les enquêtés disent avoir commise se réduit brutalement...

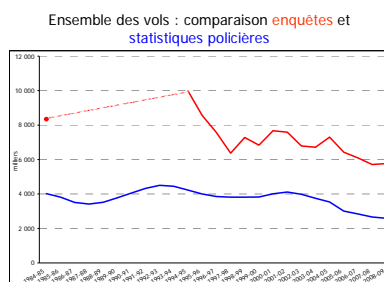


Mais ces données ne sont pas encore suffisamment systématisées, pas plus que celles qui

permettent de voir que les mêmes jeunes sont souvent impliqués dans les violences à la fois comme auteurs et victimes.

La délinquance d'appropriation

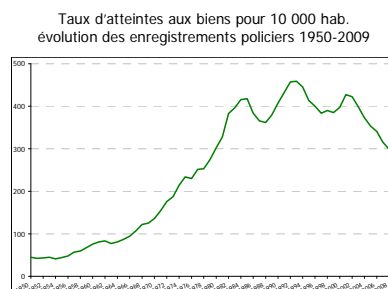
Que nous disent les enquêtes de victimation sur les atteintes aux biens ?



Deux observations à retenir :

- pour cet ensemble, qui recouvre les principales catégories de vols contre les particuliers, la mesure policière se situe, tout au long de la période, dans un **ordre de grandeur à peu près deux fois inférieur** à celui indiqué par les enquêtes ;
- les deux sources s'accordent avec une assez bonne corrélation, à suggérer une **tendance à la baisse**, en tous cas depuis le milieu des années 1990.

Puisque les statistiques policières ont une antériorité d'une bonne trentaine d'années sur les enquêtes, on peut les utiliser pour nuancer le diagnostic de diminution de la victimation patrimoniale en le mettant en perspective sur le plus long terme.



Rétrospectivement, la statistique policière des vols suggère le démarrage vers le début des années 1960 d'une forte vague de délinquance contre les biens : le taux de vols et de cambriolages va être multiplié par six en un demi-siècle, croissance concentrée sur la période 1960-1985 c'est-à-dire tout juste avant qu'on ne dispose de données alternatives ; elle est suivie ensuite par une sorte de stabilisation en palier haut, avec des oscillations qui culminent 1993, puis une chute nette à partir du début du siècle. On est revenu en fin de période au niveau atteint en 1980, mais on est encore très loin de celui de départ.

Que signifie la très forte hausse enregistrée entre 1960 et 1985 ? Mêmes questions qu'en matière de violences : une plus grande propension du volé à se plaindre ? Une plus forte diligence policière à enregistrer les vols ? Ou tout simplement une croissance réelle de ces vols ? Ou encore un panachage des trois, mais alors dans quelles proportions ? Sans terme de comparaison, impossible de trancher. Les enquêtes dont on dispose à partir du milieu des années 1980 confirment globalement une stabilisation puis une baisse, de cette délinquance patrimoniale depuis deux décennies, mais à un niveau très élevé, deux fois plus important que celui suggéré par les données officielles. Ceci acquis, on est réduit pour la période antérieure – celle qui est cruciale – aux supputations.

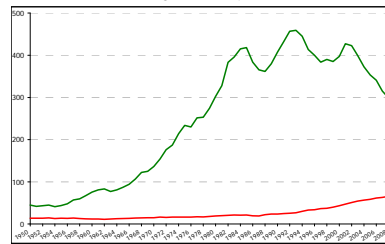
Il est possible que le développement de l'assurance-vol ait incité à déposer davantage de plaintes même à délinquance constante. Mais en fait, cette forme d'assurance ne s'est généralisée qu'à un

moment – la deuxième partie de la décennie 1970 – où l'essentiel de la croissance est déjà engrangé.

Quant à l'hypothèse d'une meilleure attention policière à cette délinquance, l'effondrement régulier du taux d'élucidation des vols – 36,3 en 1950, 14,5 en 2009 – ne va pas dans ce sens.

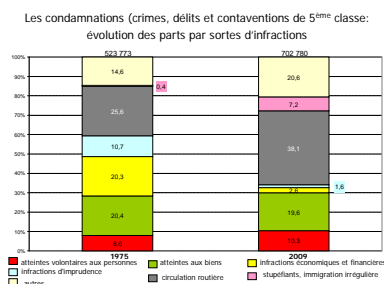
Il est donc raisonnable d'admettre une très forte augmentation en deux décennies et demie de cette délinquance d'appropriation, suivie ensuite d'une stabilisation puis d'une baisse limitée qui se produit à partir d'un palier haut, de sorte qu'on peut relativiser cette baisse des deux dernières décennies et que les vols restent, du point de vue des victimes, le risque le plus répandu et de beaucoup. Voyez comment les deux courbes des délinquances enregistrées de violences et d'appropriation se situent l'une par rapport à l'autre quand on les porte sur un même graphique :

Atteintes aux biens et aux personnes, taux pour 10 000 hab.
Évolution des enregistrements policiers 1950-2009



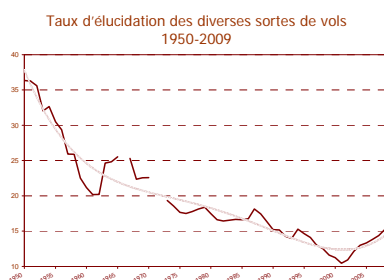
La prise en charge pénale des délinquances

Si l'on admet que le souci des gouvernements depuis la fin des années 1970 est officiellement de combattre l'insécurité due à la délinquance et ceci en particulier en se servant de l'instrument pénal, que pouvons-nous observer de la manière dont les institutions pénales traitent la délinquance ? Ici, les données institutionnelles sont adaptées à leur objet : on les prend comme mesure du fonctionnement de l'institution elle-même, non d'un phénomène qu'elle est extérieur. Commençons par un indicateur de fin de processus, les condamnations : quelles infractions finissent par être condamnées ? Si on compare cet indicateur en deux points sur le dernier tiers de siècle, 2 remarques d'emblée :

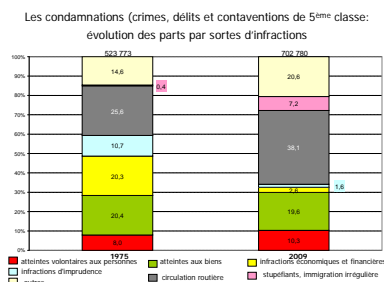


- les condamnations pour vols et les violences (les parties rouges et vertes des colonnes) ont augmenté d'une manière modérée : on était à un gros quart, on atteint à peine un tiers...
- plus notable la montée du contentieux de circulation (zone grise) et la poussée des contentieux d'ordre public (migrations et drogues, la zone rose).

En ce qui concerne la **délinquance d'appropriation**, le faible niveau des condamnations tient avant tout à l'absence d'élucidation, comme je vous le montre ici : en une soixantaine d'années, on est passé de 36 % à une oscillation entre 10 et 15 %.



En ce qui concerne les **atteintes aux personnes**, le taux d'élucidation reste continûment autour des trois quarts des affaires (encore qu'en y incluant les vols avec violence, on tombe en 2009 à 64%) et c'est le **non renvoi** d'une violence en miettes qui rend compte de sa faible prise en charge.



Bref, qu'il s'agisse d'un contentieux qu'elles négligent ou d'incidents qui leur sont rarement signalés, le résultat est le même : police et justice ne parviennent à traiter réellement qu'une petite partie de ces vols, de ces cambriolages, de ces dégradations, de ces agressions qui mettent en cause la sécurité des citoyens. C'est que d'autres délinquances occupent la machine répressive. Regardons lesquelles.

- ce n'est certes pas la criminalité économique et financière : on voit on voit qu'elle a considérablement réduit sa place depuis 1975 (la plage jaune), mais essentiellement à raison de la décriminalisation du contentieux des chèques sans provision. Pourtant, c'est une délinquance qui pèse son poids en termes monétaires qui contraste avec sa faible prise en charge. Dommage que les estimations dont on dispose soient anciennes : en 1996, dans la délinquance enregistrée par la police, les coûts des atteintes aux biens étaient dans une fourchette de 5 à 6 milliards € alors, pour la même année, des économistes calculaient que le total des fraudes aux caisses publiques atteignait une fourchette de 13 à 19 milliards €.
- quantitativement, la grande affaire de la machine pénale, c'est, de plus en plus, la circulation routière, et encore ce graphique n'inclut pas la masse des petites contraventions qui concernent presque exclusivement le code de la route. Si les statistiques policières publiées recensent environ 3,5 millions de cas susceptibles de constituer des crimes ou des délits, une autre série du ministère de l'Intérieur compte plus de 14,5 millions de procès-verbaux (hors stationnement) pour infraction routière.

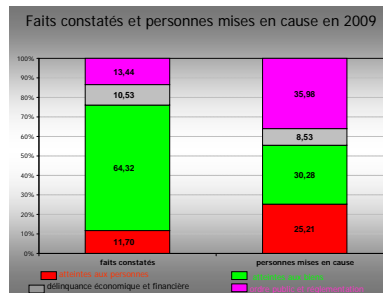
Reste enfin un petit poste – la plage rose, la délinquance d'ordre public, notamment l'immigration irrégulière et la prohibition de stupéfiants – qu'on risque de négliger mais qui pourtant nous enseigne beaucoup sur le traitement de l'insécurité.

Arrêtons-nous un moment sur ces deux contentieux d'ordre public :

- L'un concerne la prohibition de produits stupéfiants. Ce contentieux augmente à une allure soutenue dans les années 1990, au moins pour le cannabis qui apparaît dans les interpellations depuis la fin des années 1990, entre 8 et 9 fois sur 10. La ressource est loin d'être épuisée : on estime que 5 % des consommateurs à répétition de cannabis sont interpellés chaque année... Il reste de la marge !
- L'autre, l'immigration irrégulière, apparaît comme la contrepartie de la fermeture des frontières à partir du milieu des années 1970. Ce contentieux explique à lui seul la croissance de la part des étrangers dans les statistiques pénales et pénitentiaires ce dernier tiers de siècle.

Pour ces deux contentieux, ce n'est pas la plainte d'une victime qui fait découvrir toutes ces infractions, mais l'initiative policière. Du coup, on ne les enregistre que si l'on peut mettre en cause un suspect, et la question de l'élucidation ne se pose pas. Ce qui est tout à fait différent des vols et même des agressions, caractérisées par un faible renvoi des victimes.

Bref, pour comprendre cette production pénale que sont les condamnations, il faut remonter à un stade antérieur du processus et revenir au stade policier pour voir comment la police traite sa matière première : en fait, la police enregistre deux matières : des affaires et, quand elle peut, des suspects : et ces deux éléments donnent des images très différentes du travail policier : regardez les contraste entre ce que la police **enregistre sans le traiter** et ce qu'elle **enregistre parce qu'elle l'a traité**, les infractions sans victime occupent dans l'activité pénale une part disproportionnée:

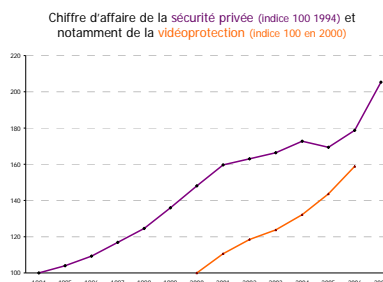


celle qui rend compte de ce que **traite** véritablement l'institution, au-delà de ce qu'elle enregistre : celle des **personnes mises en cause**, la seule 'production' utilisable par la Justice.

- la plage rose, celle des délinquances d'ordre public : 1/6^{ème} des constatations, un tiers des mis en cause ; ce sont des affaires (stupéfiants, police des étrangers, IPDAP...) où l'on ne fait une procédure qu'après avoir identifié un suspect.
- en sens inverse pour la délinquance patrimoniale, la plage verte : avec les 2/3 des constatations, elle ne représente que le tiers des mis en cause.
- le cas intermédiaire est celui des atteintes aux personnes, la plage rouge : elles passent d'un dixième des constatations au quart des mis en cause...

Toute organisation fonctionne avec des ressources qu'elle alloue en fonction de ses objectifs et ici on a un indicateur de l'orientation des politiques de sécurité policières. Encore la circulation routière n'apparaît-elle pas sur cette figure. Puisque ces priorités – circulation routière, prohibition de stupéfiants, immigration clandestine – absorbent une bonne partie des moyens disponibles, la solution la plus simple ne consisterait-elle pas à transférer de l'État au marché tout ou partie du fardeau de la sécurité quotidienne ? Il semble bien qu'on assiste à quelque chose du genre.

Un indicateur du développement du marché de la sécurité privée est la courbe de croissance chiffre d'affaire du marché de la sécurité privée.

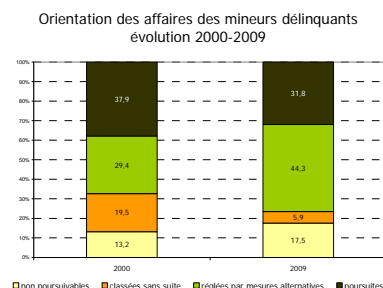


La technologie de la sécurité arrive, tant bien que mal, à protéger certains biens privés, dans l'espace privé.

Reste ce qui se passe dans l'espace public : la majorité des agressions, des vols personnels et des atteintes aux véhicules ont lieu dans la rue et c'est là que se joue d'abord la sécurité. En principe, c'est le domaine par excellence de la surveillance policière. Les difficultés des relations entre l'administration centralisée de la Police Nationale et des responsables politiques locaux a amené ceux-ci à se tourner souvent vers les ressources du marché et de la technologie : les maires équipent par exemple leurs communes de caméras de vidéosurveillance et ▶ c'est ainsi que vous voyez s'envoler cette courbe orange.

Maintenant, quand les affaires arrivent à la justice, elle a dû inventer d'autres formes d'intervention pour faire la place au traitement de la délinquance banale contre les biens et les personnes. En résumé, la sécurité des citoyens pose à la justice **trois problèmes** :

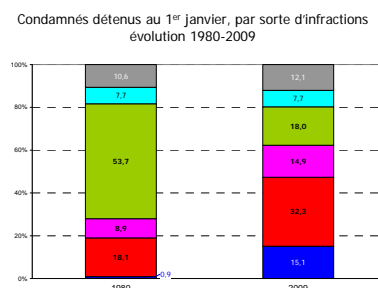
1. la masse énorme de **procès-verbaux inexploitable**s, parce qu'il n'y a pas de suspect identifié ; en 2009, c'est 72 % des quelque 4,7 millions de PV d'infractions reçus par le Parquet, que celui-ci a classés, plus de 8 fois sur 10 pour défaut d'élucidation. Pas de solution à la première difficulté, la plus massive.
2. la difficulté à **répondre** rapidement à **une délinquance en miettes** en utilisant les circuits judiciaires généralement lourds ; en 2009 toujours 13 % de ces affaires traitées par les Parquets arrivent à une juridiction de jugement, et 10 % font l'objet d'alternatives diverses. Tout un ensemble de dispositifs, dits de 3^{ème} voie, dans le détail desquels je ne peux pas entrer sont articulés autour d'environ 120 maisons de la justice et du droit et d'une cinquantaine d'antennes de justice.
 - Un de leurs objectifs est d'**éviter la lourdeur de la justice pénale** en réglant des infractions de manière plus informelle, mais cela suppose néanmoins qu'auteur et victime soient tous deux identifiés et peuvent servir à régler des litiges d'interconnaissance, de voisinage – et c'est d'ailleurs le cas trois fois sur quatre – certainement pas le problème massif de la délinquance d'anonymat, ce qui nous renvoie au premier problème.
 - L'effort principal de la justice se concentre sur **l'accélération du traitement** des affaires simples – qui ne demandent pas l'intervention d'un juge d'instruction – et traitables – donc élucidées – essentiellement par la technique du « temps réel » Il s'agit toujours de réduire le contraste entre le souhait d'une réponse « immédiate » à la délinquance et la durée du processus judiciaire, dont la durée moyenne, en matière correctionnelle, est passée en 20 ans de 10,3 à 12,7 mois (en 2009). La recherche d'une réponse "en temps réel" s'est particulièrement manifestée dans les affaires concernant des mineurs, La plage vert vif ici montre la place accrue qu'ont prise récemment les **mesures alternatives aux poursuites** chez les mineurs (les plages vert vif) :



Au total, la justice a concentré ses efforts sur le traitement extrajudiciaire des petites affaires qui lui paraissent réclamer plus de réaction immédiate que d'appesantissement, et, pour celles que l'on entend juger, sur l'accélération des affaires simples.

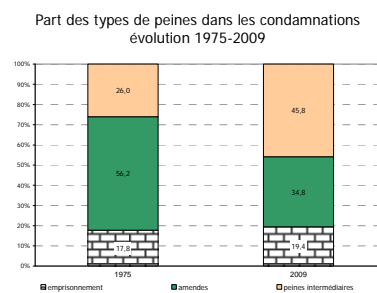
3. troisième problème, la nécessité de trouver de **nouvelles sanctions**, la prison étant accaparée par d'autres sortes de délinquance et de surcroît souvent peu efficace.

Vous voyez sur ce graphique



qu'au début des années 1980, le détenu type était un voleur (plage verte) ; il faut ajouter qu'il restait peu de temps en prison. Maintenant, c'est un violeur, un meurtrier ou un trafiquant de drogue qui y reste longtemps. Le choix a été fait de consacrer surtout cette ressource aux violences et aux affaires d'ordre public – drogue et immigration irrégulière. On a aussi opté pour un allongement considérable de la durée des peines prononcées : moins de gens entrent en prison, mais ils y restent davantage surtout en matière criminelle, en moyenne 14,3 années, contre 9,8 il y a vingt ans. Le résultat est clair : le voleur ordinaire – la plage verte– y a moins sa place ; quant à l'agresseur, la prison s'occupe surtout de l'auteur de grands crimes – la plage rouge – notamment sexuels – la plage rose– qui représentaient un détenu sur 25 en 1975, un sur 6 en 2009, après avoir connu une pointe au quart de la population pénitentiaire au début de la décennie 2000 – bien plus que l'arracheur de portable ou le membre de bande bagarreur.

Par ailleurs, grand changement : la justice a trouvé un ensemble de **pénalités spécifiques pour la « petite » délinquance**. Ces peines intermédiaires sont, quantitativement, le grand gagnant du dernier tiers de siècle :



comme vous le voyez sur cette figure où la part des peines intermédiaires (SME, TIG, jours amendes, suspension de permis, mesures éducatives, en beige rosé) a clairement grossi. De prime abord, cette solution serait plutôt intéressante si la priorité budgétaire n'était pas allée à la prison depuis le milieu des années 1980 ; du coup, les sanctions intermédiaires sont gérées par des dispositifs très fragiles. Il faut dire que s'il y a, pour quelque 60 000 détenus, plus de 25 000 gardiens, il y a quelque 4 000 agents de probation pour quelque 146 000 personnes (au 1^{er} janvier 2010) suivies en milieu ouvert.

En résumé

↳ Une délinquance banale d'appropriation – des vols et des cambriolages — installée depuis plusieurs décennies à un niveau très élevé. Plus récemment, celle-ci a pris sur ses marges un tour agressif – des arrachages de portables, des rackets entre jeunes sur les objets prestigieux de consommation, les marques — dans un contexte où la petite violence croît rapidement.

↳ Globalement, ces agressions restent à un niveau modéré, mais elles peuvent prendre, dans certaines zones, un tour endémique. Aussi peu spectaculaire soit-elle, cette délinquance empoisonne la vie là où elle est devenue habituelle, dans les centres-villes et les villes centres mais aussi dans les quartiers de relégation

↳ Mais la puissance publique n'arrive pas à faire face à cette délinquance « au ras des pâquerettes ». Les appareils policier et judiciaire sont trop lourds pour adapter leur réponse d'autant que d'autres priorités – circulation automobile, immigration irrégulière, prohibition de la drogue – absorbent leurs moyens et leur attention.